

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt novembre, le Conseil Municipal de CARBONNE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BROS, Maire-Adjoint.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, Mmes GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mme DELETTRE, Mr SEGALA, Mme FAUP, Mrs BENAC, BARRAU.

Etaient absents excusés : Mr CONTRERAS, Mme LIBERATI, Mr ORMIERES, Mme LEVASSEUR, Mlle CAMBUS.

Mr CLAUDE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa joie de retrouver l'assemblée délibérante et demande à Monsieur BROS de présider la séance.

Monsieur BROS, au nom du Conseil Municipal, souhaite un bon retour à Monsieur HELLE et espère qu'il sera satisfait du travail fourni.

Monsieur BROS demande au Conseil Municipal son avis sur les précédents comptes-rendus. Concernant le compte-rendu du 14 octobre 2003, Monsieur Bénac indique que le compte-rendu ne relate pas deux échanges. Monsieur Bénac a demandé s'il y avait des références de piscine d'été réalisées dans la région (et non « des demandes de construction ») ; de plus la question a été posée de savoir si une autre étude soulevant la possibilité d'une piscine couverte serait faite car celle réalisée par Monsieur Bayeux et Mlle Tournié n'évoquait pas cette possibilité.

Madame Marchet précise qu'elle était excusée ; des modifications seront apportées sur le compte-rendu suite à une erreur sur la retranscription des absents et des présents.

Après ces modifications, le compte rendu de la séance du 14 octobre 2003 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2003 est adopté à l'unanimité.

1. Convention cadre de partenariat en matière de formation.

Monsieur BROS rappelle au Conseil Municipal que le CNFPT est chargé d'assurer la formation continue des fonctionnaires et personnels territoriaux.

Certaines formations énumérées ci-dessous sont payantes.

En ce qui concerne les personnels en contrat aidé (CES – CEC – Emplois jeunes) :

Formation continue (stages catalogues et intra)	4.60 € /heure
Stages de bureautique	10 €/ heure
Stages spécifiques payants	selon devis

En ce qui concerne les agents territoriaux :

Tout stage catalogue « payant » (stage Bureautique,)	10 €/heure
BAFA (base + approfondissement)	411.60 €

Monsieur BROS rappelle également que ces formations, lorsqu'elles sont autorisées, sont imputées sur la ligne budgétaire correspondante.

Monsieur BROS indique qu'il faut inciter les agents territoriaux à participer à ce type de stage car les demandes de formation des agents de la Mairie de Carbonne sont trop faibles. Monsieur BROS demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention cadre fixant les modalités d'accès des fonctionnaires et des agents sous contrats aidés à certaines formations payantes organisées par le CNFPT.
Adopté à l'unanimité.

2. Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de branchements particuliers d'assainissement.

Monsieur BROS indique qu'il est nécessaire de signer une lettre de commande avec le cabinet Arragon pour la maîtrise d'œuvre des branchements particuliers d'assainissement.

Cette mission couvre la durée du marché à bons de commande relancé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 juillet 2003 soit 2004, 2005 et 2006.

La totalité de cette mission représente une rémunération décomposée comme suit :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Phase étude | 750 euros |
| - Phase dévolution de travaux | 750 euros |
| - Phase direction de travaux | 3 % du montant des travaux exécutés annuellement |

Monsieur BROS demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention d'entretien des locaux de la nouvelle gendarmerie.

Monsieur BROS indique que, conformément à la délibération prise lors de la séance du 20 septembre 2001, le tarif appliqué à l'entretien des locaux de la nouvelle gendarmerie est de 14.79 Euros / heure.

La gendarmerie de Carbonne disposant d'un budget limité pour les frais d'entretien, les services communaux effectueront 64 heures de ménage cette année.

Monsieur BROS demande l'autorisation de signer la convention d'entretien avec la Gendarmerie pour l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

4. Commission Développement économique.

Monsieur BROS fait part des propositions de la commission de Développement économique quant aux demandes d'installation d'entreprises sur la ZI de NAUDON.

Monsieur BROS indique qu'exceptionnellement tous les conseillers municipaux étaient invités à cette commission et cela au vu de la demande d'installation d'une entreprise chargée de récupérer les matériaux des bâtiments neufs afin de les trier et de les envoyer vers les filières de retraitement.

Monsieur BROS précise que la clientèle visée est surtout celle des entreprises du bâtiment de la région toulousaine et pour une part moindre les entreprises industrielles du Volvestre.

Monsieur BROS ajoute qu'en 1^{ere} tranche un centre de tri de 500 m² ainsi que des bureaux et locaux sociaux de 120 m² seront construits ; sous 3 ans une 2^{nde} tranche de 500 m² sera réalisée afin de faire face au développement et mécaniser le process de tri. Cette entreprise se dotera de 13 personnes dont 5 chauffeurs (recrutement au niveau local sauf les 2 ingénieurs) et de 3 camions avec remorques. Elle sera soumise au régime des installations classées et demandera une certification Iso 9000 dans un 1^{er} temps et Iso 14 000 d'ici 5 ans.

Le choix s'est porté sur le site de Carbonne : Carbonne est un site stratégique pour les déchets ultimes. De plus il y a un potentiel industriel local et le coût d'installation est moindre qu'en périphérie toulousaine.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Volvestre Environnement au sujet de l'implantation de cette entreprise.

Monsieur BROS précise que la présidente de l'association ainsi que d'autres membres du bureau ont été reçus par la municipalité et se sont déclarés satisfaits par les réponses apportées.

Madame Bouffartigue souligne que ce qui est gênant c'est que cette association a eu connaissance du dossier de présentation de l'entreprise avant même la tenue de la première réunion de la commission Développement Economique sur ce sujet.

Monsieur Bros rappelle que nous sommes tenus à un devoir de réserve tant que les projets n'en sont qu'au stade de l'étude préliminaire.

Monsieur Bénac indique qu'on ne peut être qu'attentif aux perspectives de l'emploi et des recettes fiscales ; toutefois il se demande si la commission Environnement de la Communauté de Communes a été consultée compte tenu de l'aspect environnemental.

Monsieur Maury rappelle qu'il faut être prudent même si Monsieur Ponti nous a rassurés sur le plan environnemental.

Monsieur Bros répond à Madame Delettre concernant les nuisances et indique qu'il y aura très peu de poussières ; des brumisateurs seront installés en cas de vents forts ; de plus les camions ne traverseront pas la ville.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour la vente de cette parcelle de 11200 m² pour un prix de 4.57 € le m².

Adopté à l'unanimité.

5. Commission Culture et Communication.

Après un bref rappel concernant les différents supports d'information utilisés à ce jour par les services municipaux et les associations, Madame Bouffartigue souligne qu'au dire des utilisateurs eux-mêmes, ces supports n'arrivent plus à eux seuls à remplir leur mission : l'information est pléthorique et donc inefficace en ce qui concerne en particulier les affiches et les tracts. La pose et la dépose des banderoles, représentant plus de 140 h par an de travail, sont lourdes à gérer pour les services techniques. L'affichage sauvage (aux feux tricolores, lampadaires...) se multiplie. Elle ajoute également qu'aucun support n'est à ce jour satisfaisant pour toute information municipale nécessitant une réactivité immédiate. Aussi la commission municipale pense qu'il serait important que la commune se dote d'un outil moderne et performant en terme d'image, de service rendu et d'efficacité : il s'agit d'un afficheur électronique à cristaux liquides.

Après une présentation détaillée du principe de fonctionnement et des principales caractéristiques d'utilisation, Madame Bouffartigue aborde la question du lieu d'implantation : les 3 sociétés contactées sont unanimes sur l'emplacement compte tenu de la lisibilité et du nombre de lecteurs potentiels : haut de la rue Jean-Jaurès.

Dernière précision apportée par Madame Bouffartigue, le coût d'un tel panneau : 15 000 à 20 000 € selon le modèle choisi.

Si le Conseil Municipal est favorable à ce projet, Madame Bouffartigue souhaiterait que des représentants des commissions cadre de vie, urbanisme et travaux s'associent à la commission communication pour les choix à faire, et accompagner le projet.

Monsieur Turrel pense qu'il est intéressant de se poser les questions du filtre.

Madame Bouffartigue précise que la commission a abordé cette question : toute information sera bien sûr validée par l' élu responsable de la communication.

Monsieur Bénac demande si les banderoles seront supprimées.

Monsieur Bros répond par l'affirmative.

Madame Bouffartigue ajoute que les tracts et affiches pourront venir en complémentarité.

Monsieur Bénac estime qu'il faut en parler aux commerçants car ce panneau rythmera l'animation de la ville.

Madame Bouffartigue précise qu'un courrier sera envoyé à toutes les associations.

Monsieur Fournié indique que ce sera un outil de communication supplémentaire.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce projet de manière unanime.

6. Commission Cadre de Vie.

Monsieur Claude fait part au Conseil Municipal des travaux de la commission cadre de vie concernant les WC publics au Bois de Castres.

Monsieur CLAUDE indique que plusieurs modèles ont été envisagés mais leur intégration dans le site n'est pas satisfaisante.

Madame Grandet souligne que la commission avait envisagé une construction annexe à la salle des fêtes ; cela aurait pu freiner le vandalisme étant donné la proximité du logement de fonction.

Monsieur Icart, technicien intervient et précise que cette possibilité a été étudiée mais que le raccordement des eaux usées est difficile étant donné que l'évacuation se fait sous la salle des fêtes. ; de plus il faut amener l'eau et l'électricité. Monsieur Icart ajoute que la commune peut prétendre à une subvention de 40%.

Monsieur le Maire pense que ce bâtiment pourrait être intégré à la piscine si c'est le site de Bois de Castres qui est choisi.

Monsieur le Maire propose que la commission Cadre de Vie réexamine la situation.

Monsieur Turrel indique que les bancs et l'éclairage public, vu leur état, sont dangereux.

Monsieur Bénac ajoute qu'après le Pont de Pierre, une décharge sauvage a vu le jour.

Monsieur le Maire mandate la Police Municipale et les services techniques pour rétablir la situation.

Madame Faup informe le Conseil Municipal que les récup'erre sont trop petits.

Madame Bouffartigue rappelle que ce type d'informations devrait être porté directement à la connaissance de la secrétaire générale.

6. Reversement de l'excédent du budget du Claous sur le budget communal.

Monsieur le Maire propose, comme cela avait été prévu dans les budgets primitifs du Claous et de la commune, de procéder au versement de l'excédent dégagé par le budget annexe du lotissement du Claous vers le budget principal de la commune pour un montant de 206 094 €. Cette somme correspond à l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2002 dans le compte administratif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à ce versement. Adopté à l'unanimité.

7. Mise en place d'un chèque de caution au CSC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de demander un chèque de caution aux locataires de la Salle des Fêtes et de la Salle de cinéma afin de les responsabiliser. Le locataire se portera garant des autres occupants de la salle tel que les traiteurs.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du chèque de caution à 500 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de conclure un avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes afin d'autoriser l'encaissement du chèque de caution.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Eclairage public : lotissement communal « quartier du Logis ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'éclairage public liés à la desserte basse tension du lotissement communal « quartier du Logis » suivants :

Lot 7 AM 40, éclairage public :

Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public en tranchée commune avec la basse tension et pose de :

- 16 ensembles d'éclairage peints, Troïka 76/601, de 6 mètres de hauteur avec crosse et appareil à lampe sodium 100 watts de type « Thyria »,
- 4 ensembles d'éclairage peints, Troïka 76/602, de 6 mètres de hauteur avec double crosse et 2 appareils à lampe sodium 100 watts de type « Thyria »,
- 29 ensembles d'éclairage peints de 3,50 mètres de hauteur avec des appareils décoratifs de type « Mélanthia » à lampe sodium 100 watts.

Le coût total de ce projet est estimé à 131 725 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG sera attributaire du FCTVA.

Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune sera au plus égale à 39 456 € (258 814 F).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Basse tension : lotissement communal « quartier du Logis »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux de desserte basse tension du lotissement communal « quartier du Logis » suivants :

Le coût total du projet est estimé à 176 702 € TTC

Compte tenu de la participation du syndicat départemental, la contribution de la commune sera au plus égale à 49 635 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant n° 2 – lot n° 5 – Travaux groupe scolaire Henri Chanfreau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant négatif doit être conclu. L'avenant n° 2 pour le lot n°5 (menuiseries bois) correspond à la fourniture par la commune de Carbonne, des tableaux des salles de classe prévue initialement au marché du lot n° 5.

Lot n° 5 – menuiseries bois

Entreprise titulaire du marché : Etablissement TEANI SA

Avenant n° 2 du 19 novembre 2003

Montant marché initial

94 742,26 € HT

Montant avenant n° 1

+ 1 840,00 € HT

Montant avenant n° 2	- 1 512,12 € HT
Montant marché après avenant	95 070,14 € HT
Montant marché après avenant	113 703,88 € TTC

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est clos et demande si quelqu'un a quelque chose à ajouter.

Monsieur BENAC évoque la fin proche des contrats de nos emplois jeunes. Il ajoute que dans de nombreuses collectivités territoriales, tous les emplois jeunes ont été embauchés dans leur poste. Il préconise de suivre cet exemple.

Monsieur le Maire répond que la question sera soulevée lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur COT indique qu'il faut délibérer sur le financement des vestiaires du Club house et des vestiaires Abbal afin que le fond d'aide à l'investissement de la Fédération française de foot participe aux financements des travaux.

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2003

Le vote des budgets primitifs 2004 aura lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2003.

Séance levée à 23h